

N° 28 – 22 Février 2019

**District Haute-Vienne****Siège social :**4 rue de La Rochefoucauld  
87000 LIMOGES**Accueil :****Secrétariat :**

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : [district@foot87.fff.fr](mailto:district@foot87.fff.fr)**Site internet :**<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>**Adresse postale :**BP 1036  
87050 LIMOGES Cedex**Horaires d'ouverture des****Bureaux :**Du lundi au Vendredi :  
8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00**REMISE DU BUT ECLAIR A FRATERNELLE FOOT**

La remise du But Eclair s'est déroulée le jeudi 21 février 2019 dans la Salle Culturelle de CHATEAUPONSAC.

Le club de Fraternelle Foot était le lauréat de cette période.

Le but a été inscrit à la 12<sup>ème</sup> seconde de jeu lors de la rencontre de D3 poule A Fraternelle Foot – Bessines/Mortierolles (3) du 10 novembre 2018.

Le buteur est SATIFIDOU Islahoudine.

Le District de Football remercie le club de Fraternelle Foot pour l'organisation de la manifestation.

**Agenda**

Mardi 26 février 2019 à 18H15 :  
Ethique

Judi 28 février 2019 à 18H45 :  
Statuts et Règlements

Mardi 05 mars 2019 à 16H30 :  
Terrains

**TIRAGE DES COUPES SENIORS**

Le tirage des Coupes seniors s'est déroulé le mercredi 20 février 2019 au District de Football.

Le programme des rencontres est à retrouver dans la rubrique « Compétitions » sur le site internet du District.

Les matches auront lieu les 30 et 31 mars 2019.

**Sommaire:**

**Procès-verbaux :** ..... p 2 à 18  
Bureau - Compétitions seniors –  
Féminines – Jeunes – Statut de  
l'Arbitre - Foot Animation

**Partenaires :** ..... p 19



## BUREAU

### REUNION DU 04 FEVRIER 2019

**PRESENTS** : M. Bernard LADRAT (Président) - MM. CACOUT - DUPUY - GIRAUD - PLEINEVERT ROUGIER

**EXCUSES** : MM BARRAT - QUESSON

**ASSISTE** : M. COUTY

\*\*\*\*\*

### **INTERVENTION DE JEAN-MICHEL CACOUT:**

Statuts et Règlements: RAS.

- Formation des clubs Féminin de la Haute-Vienne disputant le Championnat Interdistrict senior à 11, le samedi 09 février 2019, à la Feuille de Match Informatisée. La F.M.I. sera applicable lors de la journée 18, le 17 février 2019. Un courrier à destination de tous les clubs concernés (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne) est en cours d'élaboration. Une quinzaine de clubs de la Haute-Vienne sont sans aucun contact téléphonique sur le site du District:  
Un courrier va être adressé aux intéressés, afin de régulariser la situation.
- Trois clubs seraient actuellement en infraction avec le statut des jeunes.
- Rappel sur le report total des rencontres, lors des intempéries:  
Le District ne peut se prononcer sur le report total des rencontres que lorsqu'il est en possession d'une majorité absolue d'arrêtés municipaux.  
Ces derniers sont transmis majoritairement, par les clubs ou les mairies, le vendredi dans la matinée.  
Compte tenu des éléments en sa possession, l'animateur de la Commission Intempéries sonde chaque animateur des diverses compétitions, et prend la décision du report total d'une journée.

### **INTERVENTION DE MARC GIRAUD :**

RAS.

### **INTERVENTION JACQUES PLEINEVERT:**

Dresse un compte-rendu sur une réunion tenue au Haillan, relative aux contrats d'objectifs.

Action Impact Coupe du Monde 2018, opération clubs 2<sup>ème</sup> étoile, mise en place par la FFF :

Objectifs :

Valoriser le football amateur.

- o Mise en place d'une opération d'envergure à destination des clubs.
- o Développement d'une politique d'aide directe de la FFF vers les clubs.

Moyens et axes choisis :

- o Un coût d'opération de 10 M€ sur deux saisons (2018/2019 & 2019/2020).

Deux axes:

- o Formation des acteurs du football amateur.
- o Dotation aux clubs amateurs en matériel sportif et en textile.

Clubs ciblés:

- o 10 000 concernant la formation (utilisation de bons "formation").
- o 13 300 dotés en matériel sportif et textile:
- o 5 800 clubs de moins de 100 licenciés.
- o 430 clubs spécifiques Futsal (au moins 10 licenciés).
- o 8 600 clubs ayant une école de football (10 licenciés U6-U13, au minimum).
- o 1 600 clubs ayant une E.F.F. ((10 licenciés U6F-U13F, au minimum).



Mode opératoire :

- Un courrier a été adressé aux clubs par la FFF, vers le 20 janvier 2019.
- Un courrier d'information va également être adressé aux clubs par le District de la Haute-Vienne

**INTERVENTION DE CLARISSE ROUGIER :**

RAS.

**INTERVENTION DE GERARD DUPUY :**

Trois demandes de devis ont été faites concernant l'entretien de l'extérieur du District

**INTERVENTION DE BERNARD LADRAT :**

- Soirée des sponsors du 05 février 2019:  
56 invitations de lancées.  
20 réponses à ce jour.

- Coupe du monde Féminines:  
Une ébauche, élaborée par la Commission Féminine, sur les invitations a été présentée au bureau.  
Une décision définitive sera prise, lorsque le District aura une connaissance exacte sur le nombre d'invitations auquel il a droit.

- Label senior:  
Un état des lieux ne peut pas être établi, du fait d'un manque d'information en retour.

- Football en milieu scolaire:  
A partir de la saison prochaine, 1 classe élite par niveau (1 collège et 1 Lycée) par District.  
Au niveau de la Haute-Vienne, le choix sera effectué en fonction des prérequis demandés par la LFNA.

- Remise du challenge Mozaïc  
Pour les clubs lauréats, le 14 mars 2019, à 18h30, au siège du Crédit Agricole à Limoges.

- Cooptation de M. Christian DUBOIS, à la Commission Foot Diversifié.

**Le Président**  
**Bernard LADRAT**

**Le secrétaire général Adjoint**  
**Patrice COUTY**

## **POLE COMPETITIONS**

## **COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS :**

**REUNION DU 20 FEVRIER 2019**  
**PV N. 27**

**PRESENTS** : MM. PRINSAUD - FRUGIER - GASCHET (CDA) - GIRAUD - BALLOUFAUD –  
VILLEGER - ROUDIER

**EXCUSE** : M. ZABALETA



Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.)

\*\*\*\*\*

## **RAPPEL FMI :**

**Dans le cadre de l'utilisation de la FMI et en cas de dysfonctionnement le jour de la rencontre que ce soit AVANT, PENDANT ou APRES le match, le club recevant devra avoir à disposition la feuille de match papier imprimée via FOOTCLUBS.**

\*\*\*\*\*

## **SENIORS DEPARTEMENTAL 1 :**

### **MATCH N. 50010.2 SOLIGNAC / PANAZOL (2) D1 DU 23/2 au Vendredi 22 Février 2019**

Vu l'accord de l'AS PANAZOL,  
Match à jouer le 22 Février 2019 à 20 H à SOLIGNAC

### **MATCH N. 50012.2 OCCITANE / ES BEAUBREUIL D1 DU 23/2/2019 (remis du 2/2/2019)**

Vu l'accord écrit des deux clubs,  
Match à jouer le Vendredi 22 Février 2019 à 20 H à MAGNAC BOURG

## **SENIORS DEPARTEMENTAL 2 :**

### **MATCH N. 50142.2 ST BRICE (2) / EYMOUTIERS D2 POULE B DU 24/2/2019 (remis du 3/2/2019)**

Vu le courrier du FC ST BRICE,  
Vu le refus du club d'EYMOUTIERS pour jouer à 15 H  
Match maintenu le 24 Février 2019 à 13 H à ST BRICE – Stade de Chambéry

### **MATCH N. 50074.2 AS LIMOGES ROUSSILLON / LIMOGES FC VIGENAL D2 POULE A DU 24/2/2019**

Vu le mail du club de l'AS LIMOGES ROUSSILLON  
Match à jouer le 24 Février 2019 à 15 H sur le terrain de LIMOGES ROUSSILLON

## **SENIORS DEPARTEMENTAL 3 :**

### **MATCH N. 50276.2 USECOUZEIX/CHAPTELAT (2) / ST PRIEST TAURION D3 POULE B DU 23/2/2019 (remis du 3/2/2019)**

Vu le mail de M. DEGOT, Vice-Président USECC  
Match à jouer le 24 Février 2019 à 15 H sur le terrain de COUZEIX



**MATCH N. 50272.2 LE PALAIS SUR VIENNE (3) / JS LAFARGE (3) D3 POULE B DU 23/2/2019 (remis du 2/2/2019)**

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 23 Février 2019 à 19 H au PALAIS SUR VIENNE – Stade Raymond CLAVEYROLLAS

**SENIORS DEPARTEMENTAL 4 :**

**MATCH N. 50735.2 FOOT SUD 87 (3) / LA ROCHE L'ABEILLE D4 POULE E DU 24/2/2019 (remis du 2/2/2019)**

Vu le courriel du club de FOOT SUD 87,

Match à jouer le 24 février 2019 à 15 H à PIERRE BUFFIERE

**MATCH N. 50607.2 US ST MATHIEU / VAYRES D4 POULE C DU 10/2/2019**

Match à jouer le 31 MARS 2019 à 15 H à ST MATHIEU

**SAISIE RESULTATS INTERNET**

**SEMAINE DU 4 AU 10 FEVRIER 2019**

**AMENDE DE 7 euros par rencontre non saisie**

GJPAYS NEXON (14 €) – CS FEYTIAT (10 €) - ES BEAUBREUIL (10 €) - NOUIC/MEZIERES – CS PEYRILHAC - USSEL - VEYRAC

**SEMAINE DU 11 AU 17 FEVRIER 2019**

**AMENDE DE 7 euros par rencontre non saisie**

LAGUENNE/STE FORTUNADE/LAGARDE (10 €)

**MISE A JOUR DU CALENDRIER :**

➔ La journée des 02 et 03 Février 2019 est reportée intégralement aux 23 et 24 février 2019.

**MATCHES A JOUER LE 17 MARS 2019**

**A 15 H :**

**D1 :**

- N. 50013.2 MAYOTTE / BESSINES du 10/02/2019
- N. 50017.2 FOOT SUD / OCCITANE du 10/02/2019
- N. 50016.2 PANAZOL (2) / ISLE (3) du 10/02/2019 : à 13H00

**D2 :**

**POULE A :**

- N. 50081.2 LE PALAIS (2) / ANF87 du 09/02/2019 : le 16/03/2019 à 20H00
- N. 50084.2 BESSINES (3) / ROUSSILLON (2) du 09/02/2019 : le 16/03/2019 à 20H00

**D3 :**

**POULE A :**

- N. 50213.2 BELLAC/BERNEUIL (2) / NANTIAT (2) du 10/02/2019
- N. 50214.2 PEYRAT DE BELLAC – FRATERNELLE FOOT du 10/02/2019

**POULE B :**

- N. 50279.2 RILHAC RANCON (3) – ALOUETTE (2) du 10/02/2019

**POULE C :**

- N. 50345.2 BOSMIE L'AIGUILLE / AUREIL/EYJEAUX du 10/02/2019
- N. 50344.2 LA GENEYTOUSE / AFP (2) du 10/02/2019

**POULE D :**

- N. 50414.2 VERNEUIL/VIENNE (3) / FEUILLARDIERS du 10/02/2019

**D4 :****POULE A :**

- N. 50478.2 ANF87 (2) / BELLAC/BERNEUIL (3) du 10/02/2019

**POULE B :**

- N. 50546.2 FROMENTAL / ASLJSM du 10/02/2019
- N. 50588.1 RAZES - BERSAC du 09/12/18

**POULE C :**

- N. 50657.1 ST BRICE (3) – VAYRES du 16/12/18 à 13H00

**POULE D :**

- N. 50673.2 LA CROISILLE/LINARDS (2) / ST PRIEST TAURION (2) du 10/02/2019
- N. 50675.2 MOISSANNES / EYMOUTIERS du 10/02/2019
- N. 50678.2 ELAN SPORTIF / ST LEONARD (3) du 10/02/2019

**POULE E :**

- N. 50741.2 LA ROCHE L'ABEILLE (2) / ALOUETTE (3) du 10/02/2019

**D5 :****POULE B :**

- N. 50964.2 ST JUST LE MARTEL (3) / EYMOUTIERS (3) du 10/02/2019

**POULE C :**

- N. 51029.2 CONDAT/VIENNE (3) – FCCL (2) du 10/02/2019
- N. 51031.2 LIMOGES LANDOUGE (3) – SEREILHAC (2) du 10/02/2019

**MATCHES A JOUER LE 31 MARS 2019****A 15 H :****D4 :****POULE C :**

- N. 50607.2 US ST MATHIEU / VAYRES DU 10/2/2019

**COUPES ET CHALLENGES SENIORS :**

La commission a procédé au tirage au sort du tour de régularisation du Challenge Georges VAR et du Challenge des Réserves qui auront lieu le 30 mars 2019 à 20 H ou le 31 mars 2019.

**Challenge Georges VAR :**

8 matches = 8 vainqueurs + 8 exempts = 16 qualifiés pour les 1/8<sup>ème</sup> de finale.

**Challenge des Réserves :**

10 matches = 10 vainqueurs + 6 exempts = 16 qualifiés pour les 1/8<sup>ème</sup> de finale.

**COUPE DE LA HAUTE-VIENNE :**

Tirage ce jour des 1/16<sup>ème</sup> de finale qui auront lieu le :

**Dimanche 31 mars 2019****A 15 H****(ou Samedi 30 mars 2019 à 20 H)**

En présence des clubs qualifiés.

Toutes les rencontres seront à retrouver sur le site du district – Rubrique Coupes et Challenges



## CHALLENGE DU DISTRICT Marcel PAILLER :

Tirage ce jour des 1/16<sup>ème</sup> de finale qui auront lieu le :

**Dimanche 31 mars 2019**  
**A 15 H**  
**(ou Samedi 30 mars 2019 à 20 H)**

En présence des clubs qualifiés.

Toutes les rencontres seront à retrouver sur le site du district – Rubrique Coupes et Challenges

\*\*\*\*\*

### **RAPPEL :**

#### **Calendrier prévisionnel Coupes et Challenges :**

- 1/16<sup>ème</sup> de finale : 31 mars 2019
- 1/8<sup>ème</sup> de finale : 21 avril 2019
- ¼ de finale : 1<sup>er</sup> mai 2019
- ½ finales Coupe de la Haute-Vienne : 7-8 mai 2019
- ½ finales Challenge du District Marcel PAILLER – Challenge des Réserves – Challenge Georges VAR : 8 mai 2019
  
- Finale Coupe de la Haute-Vienne : Jeudi 30 mai 2019
- Finale Challenge du District Marcel PAILLER : 1<sup>er</sup> juin 2019 à 17 H
- Finale Challenge des Réserves : 2 juin 2019 à 15 H
- Finale Challenge Georges VAR : 2 juin 2019 à 15 H

\*\*\*\*\*

Suite au mail de Monsieur Sébastien COPET de ST MARTIN TERRESSUS,

La commission,

- A le regret de faire savoir au club de ST MARTIN TERRESSUS qu'elle ne peut accéder à cette demande.

## DIVERS :

### **APPEL A CANDIDATURES È COUPE DE LA HAUTE-VIENNE :**

Les clubs désirant organiser les ½ finales ou la Finale de la Coupe de la Haute-Vienne peuvent faire acte de candidatures par courriel au district.

½ Finales : 7 et 8 mai 2019

Finale : Jeudi 30 mai 2019.

**L'animateur de la commission,**  
**Jean-Luc PRINSAUD**

# COMMISSION FOOTBALL FEMININ

**REUNION DU 19 FEVRIER 2019**  
**P.V. N°27**

**PRÉSENTS** : MMES MUHLEBACH - MACARIE – NOIRE – MM. PEYMIRAT - GIRAUD - DEFAYE - RAMPNOUX - BARRAT

**EXCUSES** : MME GARESTIER – MM. THARAUD - BASCOULARY - DUPUY – DAURAT

\*\*\*\*\*



Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A. et 188 à 190 des règlements généraux de la F.F.F. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matchs de Coupe et Challenge ainsi que des 4 dernières journées des championnats (art 30 des règlements de la LF.N.A.) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**Rappel : toute correspondance doit s'effectuer via la messagerie officielle ZIMBRA. De plus les demandes de modification d'horaire doivent se faire en accord entre les deux clubs via FOOTCLUBS.**

### RAPPEL FMI

Dans le cadre de l'utilisation de la FMI et en cas de dysfonctionnement le jour de la rencontre que ce soit AVANT – PENDANT ou APRES le match, le club recevant devra avoir à disposition la feuille de match papier imprimée via FOOTCLUBS.

### COURRIER REÇU

Courriel reçu le 12 février du club de ST VAURY.  
La Commission prend note du courriel, concernant la rencontre TULLE/ST VAURY.  
La Commission rappelle que des règles minimums d'accueil et de respect sont à avoir lors des rencontres.

### CHAMPIONNAT INTERDISTRICT A 11

#### MATCH N°50874.1 VARETZ (1) / MEYMAC (1) DU 09/12/2018

La commission dit :  
Match à jouer le 05/05/2019, même horaire, même terrain.

#### MATCH N°50851.1 F.C.C.O. / A.S.L.S.F.L (1) DU 18/11/2018

La commission dit :  
Match à jouer le 12/05/2019, même horaire, même terrain.

#### MATCH N°50879.1 USSEL (1) / F.C.C.O. DU 16/12/2018

La commission dit :  
Match à jouer le 05/05/2019, même horaire, même terrain.

\*\*\*\*\*

### **REUNION DU 19 FEVRIER 2019 P.V. N°28**

**PRÉSENTS** : MMES MUHLEBACH - MACARIE – NOIRE – MM. PEYMIAT - GIRAUD - DEFAYE - RAMPNOUX - BARRAT  
**EXCUSES** : MME GARESTIER – MM. THARAUD - BASCOULARY - DUPUY – DAURAT

\*\*\*\*\*





Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A. et 188 à 190 des règlements généraux de la F.F.F. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matchs de Coupe et Challenge ainsi que des 4 dernières journées des championnats (art 30 des règlements de la LF.N.A.) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**Rappel : toute correspondance doit s'effectuer via la messagerie officielle ZIMBRA. De plus les demandes de modification d'horaire doivent se faire en accord entre les deux clubs via FOOTCLUBS.**

### Championnat à 8 È 2<sup>nde</sup> phase

#### **D1**

#### **MATCH N°51869.2 SAUVIAT (1) / ENT BESSINES-MOR/FROMENTAL (1) DU 10/02/2019**

La commission dit :

Match à jouer le 03/03/2019, même horaire, même terrain.

#### **MATCH N°51872.2 VERNEUIL SUR VIENNE (1) / U.S.S.V. DU 10/02/2019**

La commission dit :

Match à jouer le 21/04/2019, même horaire, même terrain.

#### **D2 poule B**

#### **MATCH N°51967.1 ST HILAIRE LES PLACES (1) / ENT MAGNAC/RAZES DU 16/12/2018**

La commission dit :

Match à jouer le 12/05/2019, même horaire, même terrain.

#### **MATCH N°51941.2 ENT FRATERNELLE/AMBAZAC (1) / ENT MAGNAC/RAZES DU 10/02/2019**

La commission dit :

Match à jouer le 21/04/2019, même horaire, même terrain.

#### **MATCH N°51980.1 EYMOUTIERS (1) / ENT FRATERNELLE/AMBAZAC (1) DU 17/02/2019**

Suite à la réception de la feuille de match,

La Commission :

- Constate le forfait de ENT FRATERNELLE/AMBAZAC (1)
- Enregistre le résultat suivant :

**EYMOUTIERS (1) : 3 (3 pts) / ENT FRATERNELLE/AMBAZAC (1) : 0 (-1 pt)**

- Débite le club de la FRATERNELLE de la somme de 22 € pour son 2<sup>ème</sup> forfait.



## Coupe Haute-Vienne à 8

**Planning prévisionnel des prochains tours (la Commission se réserve le droit de modifier ces dates en fonction des aléas climatiques) :**

1/8èmes de finale : 28 avril 2019

¼ de finale : 08 mai 2019

½ finales : 02 juin 2019

Finale : 15 juin 2019.

**La secrétaire de séance :**

**Aude MUHLEBACH**

# COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS JEUNES :

**REUNION du 19 FEVRIER 2019  
PV N.20**

**PRESENTS : MM. VERGONZANNE –CASSAT – PIRRON – THARAUD– SEJOTTE**

**EXCUSES : MM. BARRAT – PLEINEVERT**

\*\*\*\*\*

Ci-dessous le calendrier de la 2ème phase championnat 2018/2019

Date	12/01	19/01	26/01	02/02	09/02	16/02	23/02	02/03	09/03	16/03	23/03	30/03	06/04
U17 Niv 1		xxxxxx	xxxxx	Coupe remis	XXXX	xxxxx	MR	Coupe du 02/02	J3	J4	MR	J5	J6
U17 Niv 2		xxxxxx	xxxxxx	Coupe remis	XXXXx	xxxxxx		Coupe du 02/02	J3	J4	MR J2	J5	J6 R1
U15 Niv 1		xxxxxx	xxxxx	Coupe remis	XXXXX	xxxxxx		Coupe du 02/02	J3	J4	MR	J5	J6
U15 Niv 2		xxxxx	xxxxx	Coupe remis	XXXX	xxxxxx		Coupe du 02/02	J3	J4	MR J2	J5	J6 R1
U19			XXXX		XXXX				J12	J13		J14	J15

Date	13/04	20/04	22/04	27/04	01/05	04/05	08/05	11/05	18/05	25/05	30/05	01/06	08/06
U17 Niv 1	Coupe	MR		Coupe	MR	J7		J8	MR	J9			Coupe
U17 Niv 2	Coupe	MR		Coupe	MR	J7 R2		J8 R3	MR	J9 R4		J10 R5	Coupe
U15 Niv 1	Coupe	MR		Coupe	MR	J7		J8	MR	J9			Coupe
U15 Niv 2	Coupe	MR		Coupe	MR	J7 R2		J8 R3	MR	J9 R4		J10 R5	Coupe
U19				½Finale		J16		J17		J18			Coupe

**CHAMPIONNAT U 17 È 2 ème phase****REPORT DE MATCH:**

**Match N. 51989 1 AMBAZAC 1 / E VAL de VIENNE ST JUNIEN 1 U17 D1 du 16/02/19**  
**est fixé au samedi 23 Février à 15h30**

**Journée du 16 Février 2019**

**Match N. 52033 1 RILHAC RANCON 2 / Fg2000 AUZANCES 1 U17D2 Poule A**  
**du 16/02/2019.**

Suite au mail de Fg 2000 AUZANCES en date du 16 Février 2019,

La Commission,

- Prend note du forfait de Fg 2000 AUZANCES 1
- Enregistre le résultat suivant :

**Rilhac Rancon 2 : 3 ( 3 Points) / Fg 2000 Auzances 1 : 0 (-1 Point)**

Amende de 22 € au club de Foot Génération 2000 (548344) pour son premier forfait.

**Match N°52034 1E BESSINES ANF FRAT 1 /BOSMIE CHARROUX 1 / U17D2 Poule A du**  
**16/02/2019.**

Suite au mail de Bosmie Charroux en date du 15 Février 2019,

La Commission,

- Prend note du forfait de Bosmie Charroux 1
- Enregistre le résultat suivant :

**E BessinesAnf Frater 1 : 3 ( 3 Points) Bosmie Charroux 1 : 0 (-1 Point)**

Amende de 22 € au club de Bosmie Charroux (520966) pour son premier forfait.

**Match N°52053 1 LE PALAIS 1 / E EYM CHAT NE LA CROIS 1 U17D2 Poule B**  
**du 09/02/2019.**

Suite à l' arrêté municipal du Palais en date du 08/02/19

La rencontre est reportée au **Samedi 23 Mars à 15h30**

**CHAMPIONNAT U 15 È 2ème phase****REPORTS DE MATCHS :****Journée 2 du 09 février 2019**

**Match N. 52141 1 PANAZOL 1 / E SOLIGNAC BOSMIE 1 U15 D2 Poule B**  
**du 09/02/2019.**

Suite à l' arrêté municipal de Panazol en date du 07 /02/19

La rencontre est reportée au **Samedi 23 Mars à 15h30**

**Match N. 52142 1 E ANF87 BESSINES MORT 2 / AIXE SUR VIENNE 2 U15 D2 Poule B du**  
**09/02/2019.**

Suite à l' arrêté municipal de Bessines en date du 07 /02/19

La rencontre est reportée au **Samedi 23 Mars à 15h30**

**Match N.52171 GJEFPN 1 / E FRATERNELLE FOOT M LAVAL 1 U15 D2 Poule D**  
**du 09/02/2019.**

Suite au message de E FRATERNELLE MAGNAC LAVAL en date du 09 /02/19

La rencontre est reportée au **Samedi 23 Mars à 15h30**

**Changement d'affectation de terrain :****U15 D2 Poule B**

Suite au mail du club de Panazol en date du 22 janvier, les clubs de la poule B sont informés que les rencontres à domicile de la deuxième phase se dérouleront sur le **terrain F Valière à Panazol.**

**U15 D1 Poule Unique**

Suite au mail du club de VEYRAC en date du 07 Février, les clubs de la poule D1 sont informés que les rencontres à domicile de la deuxième phase se dérouleront sur le **terrain de Saint Gence.**

**COUPE U17 CHALLENGE Maurice BONNET****TROISIEME TOUR du 02/03/ 2019 :**

Match 1 : AMBAZAC 1 / AIXE SUR VIENNE 1

Match 2 : ENT VAL DE VIENNE ST JUNIEN 1 / COUZEIX CHAPTELAT 1 ou BEAUBREUIL 1

Match 3 : ENT CONDAT ISLE 1 / LIMOGES LANDOUGE FOOT 1

Match 4 : RILHAC RANCON 1 / LIMOGES FC 1

Match 5 : ENT EYMOUTIERS CHATEAUNEUF 1 / EXEMPT

**COUPE CONSOLANTE U 17**

Suite à l'annulation du 02 Février les rencontres sont reportées au 02 Mars 2019

Les clubs qui le souhaitent peuvent avec l'accord du club adverse disputer la rencontre avant la date fixée au calendrier.

**PREMIER TOUR du 02/03/ 2019 :**

Match 1: SAINT JOUVENT NANTIAT / OCCITANE

Match 2: BEAUBREUIL 2 / PANAZOL

Match 3: ALOUETTE / FUN87GJ

Match 4: BOSMIE CHARROUX / LIMOGES LAFARGE

Match 5: E. FCCO 2 VALLEES SEREILHAC / RILHAC RANCON 2

Match 6: E. BESSINES ANF FRAT / E. Saint LEONARD Saint JUST FOOT SUD

**COUPE U 15 CHALLENGE ROGER LEGER**

Suite à l'annulation du 02 Février les rencontres sont reportées au 02 Mars 2019

Les clubs qui le souhaitent peuvent avec l'accord du club adverse disputer la rencontre avant la date fixée au calendrier.

**TROISIEME TOUR du 02/03/2019****Modificatif :**

En application du règlement du Challenge ROGER LEGER le match N°5  
AIXE SUR VIENNE 2 / ISLE 2 est **INVERSE** et devient ISLE 2 / AIXE SUR VIENNE 2

Match 1: ISLE CONDAT1 / LIMOGES FC1

Match 2: LIMOGES FC 2 : **3** AIXE Sur Vienne 1 : **2** ( Joué le 13 Février)

Match 3: E.ANF BESSINES / E.BONNAC BEAUNE

Match 4: E.SAINT LEONARD SAINT JUST / FUN 87 GJ

Match 5: ISLE 2 / AIXE SUR VIENNE 2

**COUPE CONSOLANTE U 15**

Suite à l'annulation du 02 Février les rencontres sont reportées au 02 Mars 2019  
Les clubs qui le souhaitent peuvent avec l'accord du club adverse disputer la  
rencontre avant la date fixée au calendrier.

**DEUXIEME TOUR du 02/03/2019 :**

Match 1: LIMOGES LAFARGE / E.SAINT JUNIEN VAL DE VIENNE 1

Match 2: E. SAINT LEONARD SAINT JUST 2 / VEYRAC

Match 3: OCCITANE / AMBAZAC

Match 4: PANAZOL / E. LADIGNAC SAINT YRIEIX

Match 5: E.CHATEAUNEUF NEUVIC / E. SAINT JUNIEN VAL DE VIENNE 2

Match 6: FOOT SUD 87 / LIMOGES LANDOUGE

Match 7: GJEFPN / E. SOLIGNAC BOSMIE

Match 8 : AFP LE PALAIS / BEAUBREUIL

**FINALES COUPES DEPARTEMENTALES JEUNES****Modification calendrier**

Les finales Coupes Jeunes se joueront le samedi

Le animateur de la Commission  
**Bernard VERGONZANNE**

Le secrétaire de Commission  
**Guy THARAUD**



## POLE REGLEMENTS APPLICATIONS

### COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 8 FEVRIER 2019  
PV N. 3

\*\*\*\*\*

Présents : MM. J.M. CACOUT – LAUMONIER – RAFFIER - ZABALETA  
EXCUSES : MM. J. PLEINEVERT - C. MISTOIH

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

\*\*\*\*\*

#### ARBITRES REÇUS AUX DERNIERS EXAMENS de la SAISON 2018/19

Les arbitres reçus aux derniers examens sont censés couvrir leur club si les deux conditions suivantes sont remplies :

- que leur dossier d'arbitre soit validé
- avoir assuré leur quota de matchs (6)

La situation définitive sera examinée lors de l'étude de la couverture des clubs intéressés au 15 juin 2019

#### CONSEIL

Afin de ne pas être surpris lors de la vérification de la situation de votre club au 15/06, vous voudrez bien vérifier sur « FOOTCLUBS » que vos arbitres seront à même de remplir le quota de rencontres à arbitrer, soit :

- 6 pour les arbitres reçus à un examen lors de la saison 2018/19
- 16 pour les autres dont 8 lors des rencontres retour

#### DEMANDE DE CHANGEMENT DE CLUB

##### Dossier BUGIER Thierry

Contrairement à ce qui est indiqué sur le PV n° 2 du 31/01/2019, Monsieur BUGIER Thierry **couvre le club du Vignal FC pour la saison 2018/19** en application des articles 26 et 35 du Statut de l'Arbitrage.

#### LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU STATUT DE L'ARBITRAGE AU 31 JANVIER 2019 (application article 48 de ce statut)

D1 :  
ES BEAUBREUIL

1<sup>ère</sup> saison d'infraction, manque un arbitre, amende 120 €

**D3**FC St YRIEIX la PERCHE

1<sup>ère</sup> saison d'infraction, manque un arbitre, amende 52 €

US FEUILLARDIERS

1<sup>ère</sup> saison d'infraction, licence arbitre enregistrée hors délais, amende 52 €

AUREIL-EYJEAUX

2<sup>ème</sup> saison d'infraction, licence arbitre enregistrée hors délai, amende 104€, en application des dispositions de l'article 47.5 du Statut de l'Arbitrage « lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions sportives et financières reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison ».

SUSSAC

2<sup>ème</sup> saison d'infraction, manque un arbitre, amende 104 €

**D4**BUJALEUF

1<sup>ère</sup> saison d'infraction, manque un arbitre, amende 52 €

CIEUX-VAULRY

2<sup>ème</sup> saison d'infraction, licence arbitre enregistrée hors délais, amende 104€, en application des dispositions de l'article 47.5 du Statut de l'Arbitrage « lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions sportives et financières reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison »

La MEYZE

2<sup>ème</sup> saison d'infraction, manque un arbitre, amende 104 €

US St MATHIEU

2<sup>ème</sup> saison d'infraction, manque un arbitre, amende 104 €

LA JOYEUSE BUSSIERE POITEVINE

2<sup>ème</sup> saison d'infraction, manque un arbitre, amende 104 €

MOISSANNES

3<sup>ème</sup> saison d'infraction, manque un arbitre, amende 156 €

CS PEYRILHAC

4<sup>ème</sup> saison d'infraction, manque un arbitre, amende 208 €

**D5**Le THEIL les BILLANGES

1<sup>ère</sup> saison d'infraction, manque un arbitre

AS AZAT le RIS

1<sup>ère</sup> saison d'infraction, licence arbitre enregistrée hors délais

FC St MAURICE les BROUSSES

2<sup>ème</sup> saison d'infraction, manque un arbitre

AM.S CHAMPNETERY

2<sup>ème</sup> saison d'infraction, manque un arbitre

US La PORCHERIE

2<sup>ème</sup> saison d'infraction, manque un arbitre

**RAPPEL REGLEMENTAIRE (application article 47 du Statut de l'Arbitrage)**

La commission vous rappelle qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes seront applicables :

- club en 3<sup>ème</sup> saison et plus d'infraction : interdiction d'accéder à la division supérieure dès le début de la saison 2019/20 et six joueurs mutés en moins pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour toute la saison 2019/20
- club en 2<sup>ème</sup> saison d'infraction : quatre joueurs mutés en moins pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour toute la saison 2019/20
- club en 1<sup>ère</sup> saison d'infraction : deux joueurs mutés en moins pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour toute la saison 2019/20

**Le Président de la commission,**

**Jean-Michel CACOUT**

**Le Secrétaire**

**Jean-Marc RAFFIER**



## COMMISSION FOOT ANIMATION

REUNION DU 20/02/2019

PV N° 16

**PRESENTS :** MME DELEBECQUE - MM. COLOMBIER - COUDERT – DESPLAT – DUPUY – FILLEUL – LAYLA VOIX

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

### RAPPEL

Le fait d'engager 1 ou plusieurs équipes dans les catégories U6-U7, U8-U9, U10-U11 et U12-U13, oblige les dirigeants et éducateurs à respecter le planning mis en place par la commission Foot Animation.

#### RETOUR FEUILLE DE MATCH ET DE PLATEAU

Article 25 - Formalités d'après-match et homologation - REGLEMENTS GENERAUX LFNA

A – Transmission de la Feuille de Match

1/ Se reporter à l'article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F pour la transmission de la F.M.I.

2/ Pour les feuilles de match « papier », l'envoi incombe au club recevant dans les 24H à l'organisme organisateur de la compétition, ou au club organisateur si la rencontre se déroule sur un terrain neutre.

3/ Tout manquement à ce délai pourra être passible d'une amende financière, sauf si la transmission de la FMI résulte d'un souci informatique dont le club apportera la preuve à l'organisme compétent.

La commission rappelle que chaque compétition (Critérium U13, FESTIVAL U13 PITCH Challenge à 8 U13, Plateau U11, Challenge à 8 U11 et Futsal U11) ont des documents appropriés et qu'ils doivent être remplis correctement. Si besoin la commission se tient à votre disposition pour un rappel sur la façon dont les remplir. De plus, il a été rappelé lors des différentes réunions que les feuilles de licences en U11, U9 et U7 doivent être jointes à la feuille de plateau et non envoyer séparément. Nous recevons trop de feuille de licence isolées. La commission se réserve le droit d'amender les prochaines fois.

### Catégorie U12-U13

Enfants nés en 2006-2007

#### DÉFIS TECHNIQUES

Le défi technique est obligatoire et il doit être réalisé avant chaque rencontre.

#### INTEMPERIES

La commission rappelle qu'un match U13 ne peut être reporté pour des raisons d'intempéries que suite à un arrêté municipal.



**JOURNÉE N° 1 du 26/01/2019**

La journée n°1 du 26 janvier 2019 est reportée au samedi 13 avril 2019.

**MATCH N° 52350.1 U.S BESSINES/MORTEROLLES (1) È E. ST JOU/NAN (1) D2 POULE B DU 09/02/2019**

La commission demande aux 2 clubs de s'entendre pour jouer cette rencontre avant le 27 avril 2019.

**MATCH N° 52367.1 U.S ST LEONARD DE NOBLAT (1) È LIMOGES F.C (3) D2 POULE C DU 09/02/2019**

La commission demande aux 2 clubs de s'entendre pour jouer cette rencontre avant le 27 avril 2019.

**MATCH N° 52427.1 U.S ST LEONARD DE NOBLAT (2) È VIGENAL F.C (1) D3 POULE C DU 09/02/2019**

La commission demande aux 2 clubs de s'entendre pour jouer cette rencontre avant le 27 avril 2019.

**MATCH N° 52441.1 A.N.F 87 (2) È E.S BEAUBREUIL (2) D4 POULE A DU 09/02/2019**

La commission demande aux 2 clubs de s'entendre pour jouer cette rencontre avant le 27 avril 2019.

**MATCH N° 52472.1 U.S SOLIGNAC (1) È J.A ISLE (3) D4 POULE C DU 09/02/2019**

La commission demande aux 2 clubs de s'entendre pour jouer cette rencontre avant le 27 avril 2019.

**FESTIVAL U13 PITCH**

Plateau n°6 : manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de C.S FEYTIAT.

Plateau n° 8 : manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de FUN 87.

**CHALLENGE Maurice CAILLETON**

Plateau n°1 : manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de FOOT SUD 87.

**CHALLENGE Pierre BOUCHER**

Les équipes qualifiées pour le prochain tour prévu le 06/04/2019 : U.S BESSINES (2), FUN 87 (2), A.S AIXE S/VIENNE (2), J.S LAFARGE (2), ROCHECHOUART O.C (2), S.C VERNEUIL (2), LIMOGES LANDOUGE F (3) et OCCITANE F.C (1).

**Catégorie U10-U11**

Enfants nés en 2008-2009

**CHALLENGE A. LACORE**

Le plateau n°1 est reporté au 06/04/20, même lieu et même horaire.

Plateau n° 5 : manque le compte-rendu du plateau organisé par l'Entente FEYTIAT/ST JUST.

**CHALLENGE R. VILLEDIEU**

Les équipes qualifiées pour la Finale du Challenge sont : E. AUREIL/EYJEAUX (1), U.S LIMOGES BASTIDE (1), A.S PANAZOL (2), E. VAL DE VIENNE (2), U.S CONDAT (2), E. LADIGNAC/ST YRIEIX (1), AVENIR NORD FOOT 87 (2), U.S BESSINES (2).

**CHALLENGE FUTSAL U11**

La finale départementale se déroulera le dimanche 10 mars 2019 au Gymnase de BONNAC LA CÔTE.

Les équipes qualifiées pour cette finale sont : A.S AIXE S/VIENNE (1), A.S PANAZOL (1), A.S ST JUNIEN (1), AVENIR NORD FOOT 87 (1), C.A RILHAC RANCON (1), E. FEYTIAT/ST JUST (1), E. FEYTAIT /ST JUST (2), E.S BEAUBREUIL (1), J.S LAFARGE (1), LIMOGES F.C (2), LIMOGES LANDOUGE F (1), OCCITANE F.C (1), S.A LE PALAIS S/VIENNE (2) et S.C VERNEUIL (1).



## Catégorie U8-U9

Enfants nés en 2010-2011

Tous les comptes rendus doivent être retournés dans les 24H au District de la Haute-Vienne de Football.

## Catégorie U6-U7

Enfants nés en 2012-2013

Tous les comptes rendus doivent être retournés dans les 24H au District de la Haute-Vienne de Football.

## POUR INFORMATION

La commission Foot Animation avait laissé aux clubs du département la possibilité de candidater pour accueillir une des finales des différents challenges U11 et U13 jusqu'au 31 janvier 2019.

Voici les clubs qui se sont positionnés:

- Finale départementale du Festival U13 PITCH => C.S FEYTIAT
- Finale du Challenge U11 A. LACORE => C.S FEYTIAT et ROCHECHOUART O.C
- Finale du Challenge U11 R. VILLEDIEU et des challenges U13 M CAILLETON et P. BOUCHER => U.S FEUILLARDIERS et A.S AIXE S/VIENNE

## À NOTER

### FESTIVAL U13 PITCH

- Finale Départementale : Samedi 6 Avril 2019 (sous réserve de modification).
- Finale Régionale : 4 et 5 Mai 2019
- Finale Nationale : 7, 8 et 9 Juin 2019

Les clubs intéressés pour l'organisation de la finale départementale du FESTIVAL U13 PITCH sont priés de faire acte de candidature en envoyant un mail au district avant le 31 janvier 2019. Un cahier des charges est à leur disposition sur demande.

**Finale du Challenge A. LACORE** : Samedi 25 Mai 2019.

**Finale du Challenge R. VILLEDIEU** : Samedi 8 Juin 2019

**Finales des Challenges M. CAILLETON et P. BOUCHER** : Samedi 8 Juin 2019

**Journée Nationale Des Débutants** : Samedi 15 Juin 2019.



PLAISIR



RESPECT



ENGAGEMENT



TOLÉRANCE



SOLIDARITÉ

L'Animateur,  
L. FILLEUL



## PARTENAIRES DU DISTRICT

